

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

DES ACTEURS PRIVÉS



DU GRAND ÂGE

Le 17 janvier 2023, 1827 adhérents ont signé une charte d'engagements inédite pour replacer l'éthique et la transparence au cœur de l'accompagnement des personnes âgées.

L'OBJECTIF EST DONC QU'EN 2025, LES 3 500 ADHÉRENTS DU SYNERPA

1060 services d'aide et de soins à domicile : 170 maisons partagées
300 résidences seniors : 2000 EHPAD

soient signataires de la charte d'engagements des acteurs privés du Grand Âge.

Les indicateurs liés à la charte d'engagements seront rendus publics et les indicateurs sectoriels consolidés feront l'objet d'un audit annuel par un organisme tiers indépendant (OTI).

NOS engagements

01 Création d'un **dispositif d'évaluation de l'expérience client** AVEC UN ORGANISME EXTÉRIEUR SPÉCIALISÉ POUR MESURER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET DE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES



02 Formation d'au moins **10 000 salariés** EN ALTERNANCE OU VAE D'ICI 2025



03 Plus de **60%** DE PRODUITS BIO, LABELLISÉS OU LOCAUX AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ICI 2025



04 Réalisation d'une **analyse annuelle des risques de maltraitance** PAR UN ORGANISME EXTERNE



05 **100%** des adhérents du SYNERPA DOTÉS D'UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT QUI MENTIONNE LEUR RAISON D'ÊTRE HUMAINE ET SOCIÉTALE D'ICI 2025



06 **100%** des établissements, des résidences ou des services DOTÉS D'UN COMITÉ DE PARTIES PRENANTES D'ICI 2025



08 Création par le SYNERPA d'un **prix annuel de l'innovation et de la recherche** DANS LE SECTEUR DU GRAND ÂGE



09 Production de **3 études sur l'adaptation de la société au vieillissement** D'ICI 2025



10 **Évaluation de l'impact carbone de la filière** ET FORMALISATION D'UN PLAN D'ACTION À HORIZON 2030

